



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 février 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

- * **Prend** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2009.
Vote unanime.
- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat du logiciel e-Magnus, mis en place au service de la comptabilité en remplacement du logiciel Magister, pour un montant de 2 798,74 € TTC pour l'année 2009.
Vote unanime.
- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance "Service Plus" avec la société Magnus, pour un montant de 3 305,74 € TTC pour l'année 2009.
Vote unanime.
- * **Autorise** Monsieur le Maire à garantir trois prêts contractés par la Société LOGIDIA pour l'acquisition en VEFA de 5 logements individuels « Le Diamant », lieudits « Allemogne » :
 - un prêt locatif social de 37 000,00 €,
 - un prêt locatif social foncier de 52 571,00 €,
 - un prêt PEX de 35 636,00 €,Tous les trois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
2 abstentions : monsieur POUYAT et monsieur PUGET.
- * **Autorise** Monsieur le Maire à garantir deux prêts contractés par la Société SOLLAR pour l'acquisition de 10 logements sociaux à usage locatif, « Le Clos de Trevie II » :
 - un prêt PLUS de 964 772,00 €,
 - un prêt PLUS de 252 963,00 €,Tous deux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
2 abstentions : monsieur POUYAT et monsieur PUGET.
- * **Décide** de ne pas participer à l'augmentation de capital de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain et **renonce** à son droit préférentiel de souscription.
Vote unanime.
- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain pour la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques rue du Pont de Gremaz.
Vote unanime.



Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 € au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.